

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 décembre 2013

POINT V.1 :
Rapport des travaux de la commission de la Recherche du 4 décembre 2013 :
reversement à la Fondation de Coopération Scientifique (FCS)
d'une subvention de 75000 euros au titre de l'appel à projets BQR PRES 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la Recherche du 4 décembre 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE avec 22 pour (unanimité) : le reversement à la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) d'une subvention de 75000€ au titre de l'appel à projets BQR PRES 2014.

Dijon, le 20 décembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement